

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2008

Convocation : le 21 février 2008

Présents : FLACHAT Jean Claude, DECITRE Jean-Marc, RIVAT Martine, PACCALLET Colette, GENTHIAL Jean-Philippe, FARA Bernard, LEGRAND Michel, PERRETON Claude, GONON Gérard

Excusés : CALLET Henri, ROSSILLOL Christian, PICHON Danièle, ABEL Michèle, BACHé Marie Françoise

Secrétaire de séance : GENTHIAL Jean-Philippe

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2007 ET AFFECTATION DU RESULTAT DES BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE :

Budget communal :

Section de fonctionnement : Dépenses = 388 879.75 € ; Recettes = 568 129.01 €, soit un excédent de 179 249.26 €

Section d'investissement : Dépenses = 100 641.90 € ; Recettes = 171 661.12 €,

Report dépenses d'investissement = 118 026.82 €

Restes à réaliser : Dépenses = 339 500.00 € ; Recettes = 241 600.00 €

Besoin de financement en section d'investissement : 144 907.60 €

Affectation du résultat : en réserves en investissement : 144 907.60 € et report de fonctionnement : 34 341.66 €

Approuvé à l'unanimité.

Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Section d'exploitation : Dépenses = 49 441.21 € ; Recettes = 97 378.48 €, soit un excédent de 47 934.27 €

Section d'investissement : Dépenses = 118 723.35 € ; Recettes = 169 819.43 €,

Report dépenses d'investissement = 111 413.22 €

Restes à réaliser : Dépenses = 91 980.00 € ; Recettes = 60 620.00 €

Besoin de financement en section d'investissement : 91 677.14 €

Affectation du résultat : en réserve en investissement : 47 934.27 € et pas de report de fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité.

CONVENTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire à signer la convention, conclue pour trois ans, avec le CDG 42 pour la prise en charge par ce dernier de l'établissement des divers dossiers relatifs à la retraite des agents CNRACL. Il est noté que le CDG 42 ne sera rémunéré que si la commune a besoin de ce service.

VOIRIE DU CHEMIN DE FER : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE PARC

Les prestations du géomètre pour l'établissement des documents d'arpentage et la création des nouveaux numéros de parcelle font l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Contrat de Parc. Adopté à l'unanimité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER : RECOUVREMENT DE LA CONTRIBUTION DES COMMUNES, ANNEE 2008

A l'unanimité, l'assemblée demande la mise en recouvrement, par les Services Fiscaux, des sommes dues au Syndicat.

SAINT-ETIENNE METROPOLE : TRANSFERT FINANCIER DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la communauté assure la pleine maîtrise d'ouvrage du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi d'agglomération) et l'animation et la conduite d'actions transversales du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale). Le transfert de charge sera déduit de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle, soit pour notre commune : 1 112.00 €. Adopté à l'unanimité.

SIEL : ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST LA PRUGNE

Suite à l'approbation par le Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire de l'adhésion de la commune de SAINT-PRIEST LA PRUGNE, l'assemblée, à l'unanimité, émet à son tour, un avis favorable.

S.P.A. DE LYON ET DU SUD-EST : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

A l'unanimité, la convention de fourrière est reconduite pour l'année 2008.

SUBVENTION A « LA PAMPILLE »

L'association a présenté un dossier de demande de subvention. A l'unanimité, il est décidé de lui allouer la somme de 250.00 € au titre de l'année 2008.

QUESTIONS DIVERSES

Enveloppes cantonales de solidarité : Une subvention est demandée au Conseil Général au titre des enveloppes cantonales de solidarité pour le remplacement des stores des salles polyvalente et Renée Peillon.

Motion contre la fermeture du local EDF GDF de Saint-Chamond : Lecture du courrier des agents EDF-GDF de Saint-Chamond et de l'intersyndicale CGT, CFDT et FO alertant les élus sur la fermeture du site de distribution de Saint-Chamond. A l'unanimité, l'assemblée s'oppose à cette fermeture.

Point sur les travaux en cours : Dégagement de la source de Choméol en vue de son futur captage. Travaux dans l'Impasse du Fort.

Séance levée à 22 h 35

Le Maire : Jean Claude FLACHAT